



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07149649

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI ENTREPRISE

05.10.2007

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : PLV MOTOR

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité limitée

Siège : 6280 Gerpennes, Joncret, rue du Trieu Gilson, 41

N° d'entreprise : 0479.188.017

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès verbal dressé par le notaire Lemaigre le 18 septembre 2007, enregistré, il résulte que S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "PLV MOTOR", dont le siège est établi à Gerpennes (6280-Joncret), rue Trieu Gilson, 41, laquelle, à l'unanimité a pris les décisions suivantes:

Extension de l'objet social

I. Rapport du gérant

En vue de satisfaire au prescrit de l'article 287 du Code des Sociétés, Monsieur Olivier PESALOVO, gérant, précité, donne lecture de son rapport, établi en date du dix septembre deux mille sept, justifiant la modification proposée de l'objet social

Ce rapport sera déposé en même temps qu'une expédition des présentes au Greffe des Sociétés de Charleroi.

II. Situation active et passive

Sachant que cette extension de l'objet ne modifie pas les fondements de la société ni ses investissements, ne modifiant donc en rien la situation des éventuels créanciers de la société, l'assemblée a dispensé le gérant d'établir un état résumant la situation active et passive.

III. Extension de l'objet social

L'objet social de la société privée à responsabilité limitée "PLV MOTOR" est étendu par l'insertion dans les statuts, à l'article 3, au premier alinéa, après les mots « entretien et réparation de cas véhicules » des mots suivants : «, l'intermédiation en assurances. ».

DECISION.

La décision qui précède a été adoptée à l'unanimité des voix.

Les statuts sont donc modifiés, et rédigés, comme exposé ci-dessus

Le gérant est chargé de l'exécution des résolutions qui précèdent, et de la coordination des statuts.

CLOTURE.

Pour extrait analytique conforme
Bernard Lemaigre

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature